



COMMUNE DE GRANDVILLARD



Bulletin d'information

(contient la convocation à l'Assemblée communale du 1^{er} décembre 2021)

numéro 89 – novembre 2021



Les Vanils, un magnifique jour d'automne

Table des matières

1.	Le mot du syndic	page 3
2.	Bureau communal	page 9
3.	Convocation à l'Assemblée communale du 1 ^{er} décembre 2021	page 10
4.	Budgets 2022	page 11
5.	Réfection de la route de la Cascade – accès à la Grotte	page 14
6.	Réfection de la route de Lessoc	page 14
7.	Réfection du chemin de la Gîte-Les Toules	page 15
8.	Réfection du chemin forestier « Les Marais »	page 16
9.	Réfection du chemin alpestre de Gros-Chadoua – Plan Riond	page 17
10.	Réfection des chalets d'alpage	page 18
11.	Finalisation du plan d'aménagement local avec le service des biens culturels	page 20
12.	Règlement communal relatif à la perception d'impôt sur les jeux d'argent - abrogation	page 20
13.	Renouvellement des commissions communales – législature 2021 - 2026	page 20
14.	Mode de convocation pour les assemblées communales – législature 2021 - 2026	page 21
15.	Le Vanil Noir a Ecri qu'il Paray que le Gros Perré est Carré !	page 22
16.	Le chalet d'alpage des Joux, un nid d'aigle rénové	page 23
17.	Zone 30 km/h	page 24
18.	Arrêt de bus répondant à la LHand	page 24
19.	Réseau d'alimentation d'eau potable	page 24
20.	Les pAGES + / L'écho de la Commission Seniors	page 25
21.	Vente des sapins de Noël	page 33
22.	Campagne Easyvote Fribourg	page 34
23.	Contrôle des bâtiments	page 34
24.	Le coin des sociétés locales et des manifestations - calendrier Intersociété	page 35
25.	La Paroisse de Grandvillard recherche des servants de messe	page 39
26.	Sapeurs-pompiers Intyamon	page 40
27.	Bibliothèque de l'Intyamon	page 41
28.	La route des fleurs – Remise des prix 2021	page 42
29.	Baby-sitting offert !	page 43
30.	Samaritains, section de l'Intyamon	page 43
31.	Service de puériculture	page 44
32.	Cotisations AVS – obligation des cotiser	page 45
33.	Taille des haies	page 45
34.	Informations concernant les déchets	page 46
35.	Feux en plein air : la protection de l'air est l'affaire de tous	page 48
36.	L'association REPER	page 50
37.	Transports publics - cartes journalières « Commune »	page 50
38.	La Gruyère de digitalise	page 51

Vous retrouvez la version couleur du présent bulletin communal sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : <https://grandvillard.ch/bulletins-dinformation/>

1. Le mot du syndic

Chères habitantes, Chers habitants de Grandvillard,

Après une élection en deux temps, deux jeunes conseillers, Victor Beaud, puis Edouard Raboud sont venus compléter les rangs du Conseil communal. C'est avec élan et plein d'enthousiasme que la nouvelle équipe a débuté cette législature 2021 – 2026. La répartition des dicastères s'est faite dans un climat constructif ; chaque conseiller/ère peut mettre en exergue ses compétences, ses aptitudes et ses intérêts. Après six mois de travail en commun, je salue l'excellente ambiance qui s'est d'emblée mise en place. Aussi, il règne une très bonne harmonie dans nos séances qui se déroulent dans le respect mutuel. Servir la communauté dans la fonction de syndic comme dans celle de vice-syndic ou celle de conseiller communal est non seulement un honneur, mais aussi une lourde responsabilité que l'équipe saura assumer.

Le lien de confiance que les autorités tisseront avec les Grandvillardins et les Grandvillardines déterminera la réussite de la présente législature.



Photo : M. Bertrand Ruffieux

Depuis le printemps dernier, nous siégeons dans la nouvelle salle du Conseil sise au 2^{ème} étage du bâtiment communal (ancien studio, côté Rue St-Jacques).

Voici la composition du nouveau conseil communal et la répartition des dicastères pour la législature 2021 - 2026.



M. Daniel Raboud, syndic (suppléante : Mme Suzanne Cosandey)

Administration générale	Armée
Personnel communal	Economie
Aménagement du territoire	Cimetière
Approvisionnement et protection des eaux	Relations avec la Paroisse



Mme Suzanne Cosandey, vice-syndique (suppléant : M. Bertrand Ruffieux)

Enseignement et formation	Bibliothèque
Affaires sociales	Santé
Accueil de la petite enfance	Home
Bâtiment scolaire	Seniors
Parc naturel régional Gruyère/Pays-d'Enhaut	



M. Bertrand Ruffieux (suppléant : M. Edouard Raboud)

Constructions	Bâtiments communaux
Chalets et Alpages	



M. Victor Beaud (suppléant : M. Daniel Raboud)

Finances	Site Internet
Police du feu	Ordre public
Gestion des déchets	Pandémie
Sociétés culturelles et sportives, loisirs, parcs publics	



M. Edouard Raboud (suppléant : M. Victor Beaud)

Routes communales	Forêts
Agriculture	Gravières
Endiguements	Environnement /Energie
Syndicats chemins alpestres	Tourisme
Terrains communaux	Chemins pédestres

Mutations de personnel

Nouvel administrateur des finances

Pour remplacer Madame Pascale Borcard, administratrice des finances, démissionnaire au 30.09.2021, nous avons le plaisir de vous présenter :

Monsieur Rémy Aeberli, Villarbeney

Entrée en service : lundi 16.08.21 (journées de formation interne avec Madame Borcard)

Fonction : Administrateur des finances à 70%



Après 13 ans d'activité dans le domaine bancaire, M. Aeberli occupe, avant son entrée en fonction dans notre commune, le poste de comptable au sein de deux fiduciaires, d'abord dans le Chablais puis en Gruyère, durant 5 ans. En 2019, il obtient, après une formation en cours d'emploi, le brevet de spécialiste en finance et comptabilité. Il a la satisfaction de terminer premier romand (ex-aequo). En 2014, après 3 ans d'études à l'Ecole supérieure en banque et finance (ESBF), le diplôme ES d'Economiste Bancaire lui est décerné. Lors d'un précédent emploi, il a eu l'occasion d'effectuer plusieurs audits auprès de communes valaisannes.

M. Aeberli a également siégé au conseil général de la Commune de Veytaux (VD) en tant que membre de la commission de gestion et finances.

M. Aeberli est père de 2 enfants dont le benjamin est né peu après son entrée en service dans notre commune. Concernant ses loisirs, il affectionne particulièrement la batterie et joue comme batteur dans le groupe bien connu de Sonalp.

Nous lui souhaitons la plus cordiale bienvenue dans notre administration et lui adressons nos meilleurs vœux de satisfaction dans sa nouvelle activité.

Nouveau forestier-bûcheron

M. Damien Berset, forestier-bûcheron, a démissionné au 31 décembre 2021. Il effectuera, dès le 1^{er} janvier 2022, une école de garde-forestier à plein temps, durant près de deux ans. Nous regrettons son départ, mais comprenons son choix de se perfectionner afin d'obtenir, une fois son diplôme en poche, un poste répondant à ses aspirations professionnelles. Compétent dans de nombreux corps de métier, Monsieur Berset a rempli sa mission avec grand professionnalisme. Nous le remercions de son engagement sans faille et lui souhaitons plein succès pour son avenir professionnel.

Pour remplacer M. Berset, nous avons le plaisir de vous présenter :

Monsieur Ludovic Pasquier, Le Pâquier

Fonction : forestier-bûcheron (50%) avec la responsabilité de l'édilité (50%)



Dès le 1er janvier 2022, nous aurons le plaisir d'accueillir M. Ludovic Pasquier, nouveau collaborateur au sein de l'équipe forestière.

Né le 25 juin 1977, il est originaire du Pâquier, avec une cuisse de Grandvillard. Marié et père de deux enfants, il a toujours exercé la profession de forestier-bûcheron, d'abord à Grandvillard en tant qu'apprenti, puis dans diverses communes et entreprises privées.

Nous lui souhaitons d'ores et déjà la cordiale bienvenue dans l'équipe forestière et comme responsable de l'édilité et lui adressons nos meilleurs vœux de satisfaction dans sa nouvelle activité.

Démission de M. Patrick Klosowicz – surveillant de la déchetterie

M. Patrick Klosowicz, surveillant de notre déchetterie, a démissionné pour le 31 janvier 2022. Fiable et engagé, M. Klosowicz a assumé sa tâche de manière irréprochable durant 15 ans. Nous le remercions de son engagement sans faille et lui souhaitons une belle retraite.

Le processus d'engagement débutera d'ici la fin du mois de novembre.

Voici un petit aperçu des projets qui nous occupent et que nous traitons actuellement.

Révision générale du Plan d'aménagement local (PAL)

Tout comme les propriétaires de parcelles momentanément bloquées, le Conseil communal déplore avec vigueur que l'examen de son PAL ait pu durer si longtemps. Ayant transmis son dossier au Canton en novembre 2018, la Commune pouvait raisonnablement s'attendre à le voir approuvé en milieu d'année 2019. Le dossier n'était toujours pas approuvé en septembre, ainsi il s'est trouvé concerné par l'arrêt du Tribunal cantonal pour le cas d'Avry. Cela a entraîné des conséquences lourdes en termes de validité du PAL, de délais et de travaux à réaliser.

Pour rappel, la Commune avait procédé à deux enquêtes en 2016 et adopté une première fois son PAL en juin 2017. Un premier tour de préavis avait alors été lancé par le service des constructions et de l'aménagement (SeCA). Suite à un recours, la Commune avait dû reprendre son dossier pour y apporter deux modifications de portée réduite (ajustement mineur des limites d'un secteur constructible, désignation formelle de la zone spéciale des Auges).

Le SeCA a, ensuite, sollicité un second tour complet de préavis suite à l'enquête numéro 3, alors que, de par leur caractère mineur et formel, les adaptations ne réclamaient aucun autre nouveau préavis que celui du SeCA. Cette démarche aurait éventuellement pu rester sans conséquence si le Service des biens culturels (SBC) avait rendu son préavis dans un délai raisonnable. Or, il a mis 22 mois pour le faire.

La Commune ne peut que regretter ces faits, lesquels ont un effet lourd sur son travail de planification et ses finances.

Aujourd'hui, il nous importe en premier lieu de trouver des solutions dans le but d'obtenir, dans un délai raisonnable, l'approbation définitive de notre PAL afin de débloquent et rendre constructible la zone de protection du centre village. Pour cela, le Conseil communal a provoqué une séance, qui s'est tenue le 14 octobre dernier à Grandvillard. Etaient présents, pour le Service des biens culturels (SBC), M. Stanislas Rück, chef de service SBC, Mme Alexia Pégourié, urbaniste SBC, MM. Heinz Müller et Grégoire Stigler, du bureau Archam Partenaires SA, la Commission d'aménagement in corpore ainsi qu'une délégation du Conseil communal.

La séance a été constructive ; le SBC admet et regrette la lenteur de la procédure et va mettre tout en œuvre pour un règlement dans les meilleurs délais.

Voici le programme qui a été défini :

- Dans un premier temps, le bureau Archam est mandaté par la Commune pour l'établissement d'un nouveau rapport demandé par le SBC. Délai : d'ici la fin de l'année.
- Ensuite, le SBC en fera l'analyse.
- L'approbation définitive de notre PAL peut être attendue d'ici le 3^{ème} trimestre 2022.

Les coûts liés à cette nouvelle procédure sont estimés à CHF 40'000.00 comprenant les honoraires de notre bureau d'urbanisme et les émoluments cantonaux.

La demande de crédit sera traitée au point 2.2.6. du tractanda de l'assemblée communale du 1er décembre prochain.

Pisciculture

L'enquête préalable concernant ce projet-phare de la dernière et présente législature est de retour du canton. Les chefs de projet s'attellent actuellement à régler les nombreuses adaptations exigées par les services de l'Etat.

La mise à l'enquête officielle peut être attendue, dans le meilleur des cas, d'ici le printemps prochain.

A la demande des agriculteurs, une séance d'information a eu lieu avec les porteurs de projet en date du 6 mai 2021. Cette dernière était nécessaire et avait pour but de répondre aux interrogations bien légitimes des agriculteurs.

En ce moment, le Conseil communal est occupé, avec le notaire et les porteurs de projets, à trouver la solution optimale pour la vente de la parcelle communale.

Echanges - Des liens renoués avec les français de Grandvillars

Après la visite de 2019 du Conseil communal grandvillardin auprès de nos amis grandvillais à Grandvillars/France, c'était à notre tour de recevoir la municipalité de Grandvillars dans notre village.



C'est une délégation de plus de 20 personnes que nous avons eu la joie de recevoir le samedi 16 octobre dans notre village. La journée a débuté sur le coup de 10h par un café d'accueil à la buvette du FC Haute-Gruyère. Elle s'est poursuivie par les visites du Biogaz et du bâtiment édilitaire avec

la projection du film de présentation de notre village. Ensuite, le commandant des pompiers, cap Marc Beaud, était fier de présenter nos moyens à disposition pour la lutte contre le feu avec, en tête de liste, notre tonne-pompe de dernière génération.

L'apéritif villageois et sa partie officielle, avec discours du maire de Grandvillars, M. Christian Rayot et celui du soussigné, ont eu lieu devant la façade touristique. Nous étions les hôtes de l'Amicale des pompiers qui organisait ce jour-là la Fête du « vin cuit ». La société de Musique et le Chœur-Mixte ont agrémenté l'apéritif servi à la population. Ce fut un moment très convivial où l'on a pu remarquer l'intérêt de chacun à connaître son voisin en constatant des modes différents notamment au niveau de l'administration des communes. Ce fut l'occasion de renforcer des liens et découvrir les politiques communales développées dans chaque pays. J'adresse mes vifs remerciements aux sociétés qui ont contribué à la parfaite réussite de ce moment d'échanges.

Le repas de Bénichon « allégé » servi au restaurant du Pic Vert fut très apprécié.

Ensuite, nos hôtes du jour ont adoré le parcours découverte du village. Guidée par notre expert Roland Grandjean, portant avec fierté le costume d'armailli, cette visite confirme que le label « Un des plus beaux villages de Suisse » est bien mérité.

Nous terminons notre balade par un nouveau passage à la façade touristique où nous prenons une dernière verrée. C'est aussi l'occasion de nous échanger quelques cadeaux réciproques. Nous nous voyons gratifiés de fromages, viandes séchées et vin français. De notre côté, nous offrons de savoureuses spécialités de la Gruyère, pour donner l'envie à nos amis français de revenir en famille ou entre amis à la découverte de notre belle région et de ses traditions.

Dans ses mots d'adieux, M. le Maire de Grandvillars a remercié les autorités grandvillardines pour leur chaleureux accueil. Nos amis grandvillais ont été impressionnés par la beauté de nos paysages, la richesse de notre patrimoine et la sympathie des habitants du village. Ils garderont de leur visite le souvenir d'une journée pleine de découvertes et de fraternité.



Je termine en remerciant toutes les personnes qui, de près ou de loin s'engagent pour le bien de la commune et vous souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et plein succès pour 2022.

Daniel Raboud, syndic
Photos : Bertrand Ruffieux

2. Bureau communal

Heures d'ouverture

Mardi : 08h30 - 11h30 et 14h00 - 17h00
Jeudi : 14h00 - 17h00
Vendredi : 08h30 - 11h30

Ou sur rendez-vous en dehors des heures d'ouverture



Contacts

Secrétariat/Contrôle des habitants/AVS : +41 26 928 11 50
Caisse : +41 26 928 20 50
Constructions : +41 26 928 20 51
Courriel : administration@grandvillard.ch

Fermetures annuelles du Bureau communal

Vacances de Noël : du vendredi 24 décembre 2021 au lundi 10 janvier 2022 inclus
Vacances de Pâques : du vendredi 15 avril au lundi 25 avril 2022 inclus
Pont de l'Ascension : du jeudi 26 mai au lundi 31 mai 2022 inclus
Pont de la Fête-Dieu : du jeudi 16 juin au lundi 20 juin 2022 inclus
Vacances d'été : du vendredi 29 juillet au lundi 15 août 2022 inclus

Etablissement de divers documents



Pour l'établissement des **cartes d'identité** et des **attestations de sortie du territoire suisse des enfants mineurs**, nous vous recommandons **d'anticiper** vos demandes au Bureau communal.

Pour les passeports et les cartes d'identité, vous avez également la possibilité de vous présenter au **Service de la population et des migrants**, à 1763 Granges-Paccot, Route d'Englisberg 11. Il est conseillé de prendre rendez-vous au 026 305 15 26 ou sur le site internet : <https://www.fr.ch/vie-quotidienne/documents-didentite/passeports-et-cartes-didentite>



3. Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et les citoyens actifs de la Commune de Grandvillard sont convoqués à l'assemblée qui aura lieu le :

mercredi 1^{er} décembre 2021, à 20h00
à la Halle de gym du camp militaire
(Route de la Sarine 26)

Ordre du jour:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 21 avril 2021 (il ne sera pas lu; il peut être consulté au Bureau communal, ainsi que sur le site internet www.grandvillard.ch)
2. Budgets 2022 (ils ne seront pas lus ; ils peuvent être consultés au Bureau communal)
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.1.1. Présentation
 - 2.1.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.1.3. Vote du budget de fonctionnement
 - 2.2. Budget des investissements
 - 2.2.1. Réfection partielle de la route de la Cascade, 80 m avant parking de la grotte
 - 2.2.2. Réfection partielle de la route de Lessoc, 200 m du cimetière au ralentisseur vers fitness
 - 2.2.3. Réfection du chemin de la Gîte
 - 2.2.4. Réfection du chemin forestier « Les Marais »
 - 2.2.5. Réfection du chemin alpestre Gros Chadoua – Plan Riond
 - 2.2.6. Réfection de chalets d'alpages
 - 2.2.7. Finalisation du plan d'aménagement local avec le service des biens culturels
 - 2.2.8. Rapport de la Commission financière
 - 2.2.9. Vote du budget des investissements
3. Présentation du plan financier 2022-2026
4. Règlement communal relatif à la perception d'impôt sur les jeux d'argent - abrogation
5. Législature 2021-2026. Renouvellement des commissions communales
 - 5.1. Election des membres de la commission des naturalisations
 - 5.2. Election des membres de la commission d'aménagement et de l'énergie
6. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2021-2026
7. Informations du Conseil communal
 - 7.1. Aménagement d'un arrêt de bus répondant à la LHand
 - 7.2. Zone 30 km/h
8. Divers

Le certificat COVID n'étant pas requis pour les assemblées du législatif, la distanciation sociale et le port du masque sont obligatoires durant toute la séance. Une liste des participants (nom et numéro de téléphone) sera établie afin d'assurer un éventuel traçage.

En conformité avec la loi sur les communes (LCo), l'assemblée sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

LE CONSEIL COMMUNAL

4. Budgets 2022

Conformément aux articles 87 et suivants de la Loi du 25 septembre 1980 sur les communes, le Conseil communal a établi les budgets de fonctionnement et des investissements de l'année 2022. Ces budgets seront soumis à l'Assemblée communale du mercredi 1^{er} décembre 2021. Ils pourront être consultés au Bureau communal dès le vendredi 19 novembre 2021. Pour des raisons écologiques, ils ne seront pas imprimés.

Budget de fonctionnement

Ce budget comprend tous les produits et toutes les charges, y compris les amortissements des dettes. Les produits et les charges sont spécifiés par l'énumération détaillée de leurs objets. Ils sont inscrits pour leur montant brut, sans compensation.

Commune de Grandvillard

Compte de résultat

Structure fonctionnelle	Budget 2022		Budget 2021		Relevé 2020	
	Coût	Recette	Coût	Recette	Coût	Recette
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	599'608	174'668	608'064	167'692	496'296	165'214
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	78'057	61'500	77'468	62'000	52'367	61'239
2 FORMATION	1'528'832	468'817	1'429'502	421'561	1'414'160	421'299
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	176'408	50'230	195'291	60'230	171'875	53'522
4 SANTÉ	354'687	5'100	336'788	5'600	349'664	5'382
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	421'336	900	409'238	900	385'219	993
6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	299'978	53'000	263'305	53'000	243'411	68'024
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	518'004	439'248	487'531	429'700	440'431	395'319
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	626'305	635'100	675'410	650'856	526'097	496'407
9 FINANCES ET IMPÔTS	16'100	2'577'404	256'083	2'775'949	261'853	2'504'090
	4'619'314	4'465'967	4'738'680	4'627'488	4'341'373	4'171'487
Excédent de charges		153'347		111'192		169'886
	4'619'314	4'619'314	4'738'680	4'738'680	4'341'373	4'341'373

* Les montants sont arrondis Il peut en résulter des différences dans les totaux.

Selon la récapitulation ci-dessus, ce budget se résume comme suit :

Charges	CHF 4'619'314
Revenus	CHF 4'465'967
Excédent de charges	CHF 153'357

Selon l'art. 65 LFCo, une augmentation des impôts communaux est obligatoire lorsque le budget du compte de résultat affiche un excédent de charges non couvert par le capital propre non affecté, ce qui n'est pas le cas en l'espèce. De plus, l'excédent de charges de CHF 153'357.00 ne doit pas dépasser le 5% des revenus prévus. Or celui-ci représente 3,5% des revenus prévus.

À titre d'information, le budget de fonctionnement est établi sur la base des budgets reçus pour les charges liées (cantonales et régionales) et de tous les éléments communaux connus. Toutes les contributions imposées, tant par le canton que par les associations de communes, sont basées sur le nombre d'habitants au 31 décembre de l'année précédente.

Population de Grandvillard	au 31.12.2019	847
	au 31.12.2020	845

Soit une diminution de 2 habitants.

Dans le but d'une information générale, et en amont de la présentation des comptes, le Conseil communal juge opportun de vous communiquer les deux remarques suivantes :

- Dans sa globalité, le budget du compte de résultat 2022 subit une **surcharge liée à la caisse de pension de l'Etat de Fribourg à hauteur de CHF 101'446.00.**
- L'entrée en vigueur du modèle comptable harmonisé (MCH2) au 1^{er} janvier 2022 rendra difficile des comparaisons entre le budget 2022 et les budgets précédents. En effet, certains coûts et produits figurent dorénavant dans d'autres chapitres.

Comme l'art. 11 al. 2 LFCo le prévoit, le conseil communal accompagne la présentation de chaque chapitre par un bref message.

Art. 11 Contenu

¹ Le budget contient:

- a) dans le compte de résultats, les charges devant être approuvées et les revenus estimés;
- b) dans le compte des investissements, les dépenses devant être approuvées et les recettes estimées.

² Le conseil communal accompagne le budget d'un message expliquant les montants qui y sont inscrits, en particulier ceux qui présentent des fluctuations importantes par rapport au budget de l'année précédente.

Fonctionnement

0. Administration générale

Dans ce chapitre, l'excédent de charges est semblable à 2021. Malgré une augmentation des coûts concernant le législatif, l'exécutif, les services généraux en général, l'installation de la fibre optique et la pose d'une porte automatique au bâtiment administratif, la baisse générale des coûts des bâtiments permet cet équilibre.

1. Ordre et sécurité publics, défense

Comme en 2021, ce chapitre fait apparaître un excédent de charge. Quelques augmentations de coûts concernant le service des curatelles de la Haute-Gruyère et la participation au Corps des sapeurs-pompiers de l'Intyamon sont compensées par des imputations internes de frais d'exploitation du local du feu et par la baisse des coûts de maintenance CoMMap.

2. Formation

Dans ce chapitre, nous pouvons constater un excédent de charges en augmentation par rapport à 2021. Cette augmentation est causée par les charges liées à la caisse de pension de l'Etat malgré une légère baisse des frais de participation au CO de la Gruyère et des frais du bâtiment scolaire.

3. Culture, sport et loisirs

Ce chapitre fait apparaître un excédent de charge en diminution par rapport à 2021. La participation à la nouvelle association de commune « Option Gruyère » à hauteur de CHF 10.00 par habitant et de nouveaux frais d'entretien au stade des Auges sont compensés par des imputations salariales et une baisse des cotisations patronales et des frais administratifs. À noter qu'avec MCH2, les frais du personnel édilitaire concernant l'entretien des parcs publics figurent désormais dans ce chapitre.

4. Santé

Dans ce chapitre, les dépenses sont majoritairement régionales ou cantonales. De manière générale, les coûts sont en hausse par rapport à 2021, entre autres à cause de la caisse de prévoyance de l'Etat.

5. Prévoyance sociale

Dans ce chapitre les dépenses sont aussi majoritairement régionales ou cantonales. En comparaison à 2021, les coûts sont en augmentation en lien avec la caisse de pension de l'Etat.

6. Trafic et télécommunications

L'excédent de charge de ce chapitre est supérieur aux années précédentes. L'achat d'une nouvelle lame à neige, l'entretien des routes et les charges liées en sont les causes principales.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Dans ce chapitre, l'excédent de charges est largement inférieur aux années précédentes, mais légèrement supérieur à 2021. Cette différence provient de l'adoption du nouveau règlement d'eau et de l'équilibre du chapitre de l'approvisionnement en eau. L'augmentation par rapport à 2021 est notamment causée par des charges supplémentaires concernant les luttes contre la pollution de l'environnement. De plus, des coûts supplémentaires sont prévus pour la digitalisation des dossiers de constructions et pour l'augmentation des jetons de présence de la commission de l'aménagement du territoire.

8. Économie publique

Ce chapitre fait apparaître un excédent de revenus par rapport à 2021. Ce changement est principalement causé par une baisse des charges liées aux forêts communales.

9. Finances et impôts

Dans ce chapitre les revenus sont légèrement en diminution et les charges sont nettement en diminution par rapport à 2021, ce qui laisse entrevoir une augmentation de l'excédent de recettes. Pour ce chapitre, la comparaison est particulièrement inopportune considérant les changements comptables imposés par MCH2.

Investissements

Les investissements sont traités séparément dans les chapitres 5 à 11 de ce bulletin.

Victor Beaud, conseiller communal



5. Réfection de la route de la Cascade – accès à la Grotte

Le tronçon de route qui se trouve avant la place de parc de la Grotte est en mauvais état. Cette route d'accès à la Grotte est bien fréquentée.

Le conseil communal propose de refaire le tapis bitumeux sur une longueur de 80m.

Le coût total des travaux se monte à **CHF 38'000.00**.



Parking de la Grotte

Edouard Raboud, conseiller communal

6. Réfection de la route de Lessoc

Ce tronçon de route est utilisé intensivement pour desservir les six immeubles ainsi que l'ensemble du quartier des Golettes et la liaison avec la commune de Haut-Intyamon. Il est en très mauvais état. A plusieurs endroits, le coffre est affaissé.

Le conseil communal propose de refaire le coffre de la route ainsi que le tapis bitumeux sur une longueur de 200m.

De nombreuses canalisations se trouvent sous ce tronçon. Une analyse au moyen de caméra sera faite avant de commencer les travaux.

Le coût total de cette réfection est devisé à **CHF 150'000.00**.



Edouard Raboud, conseiller communal

7. Réfection du chemin de la Gîte-Les Toules

Les premières routes réalisées par les Améliorations foncières (AF) ont 20 ans. Les machines agricoles deviennent de plus en plus grosses et, malheureusement, les routes en subissent les conséquences. Pour maintenir un bon réseau routier AF, il est important de suivre son entretien. Le tronçon du Chemin de la Gîte - Les Toules est situé sur une ancienne gravière. De plus, ce tronçon est l'un des plus utilisés par le trafic agricole. Actuellement, le coffre du chemin est défoncé.

Pour toutes ces raisons, le conseil communal propose une réfection complète de ce tronçon sur 300m.

Le coût total des travaux est estimé à CHF 179'000.00.

Une subvention de 63% sera octroyée pour un montant de CHF 113'000.00.

Le coût à la charge de la commune est de **CHF 66'000.00**.



Edouard Raboud, conseiller communal

8. Réfection du chemin forestier « Les Marais »

Le chemin des marais (ancienne route alpestre) est un chemin qui est utilisé pour l'entretien du captage d'eau des Marais, pour l'exploitation forestière ainsi que pour les randonnées pédestres.

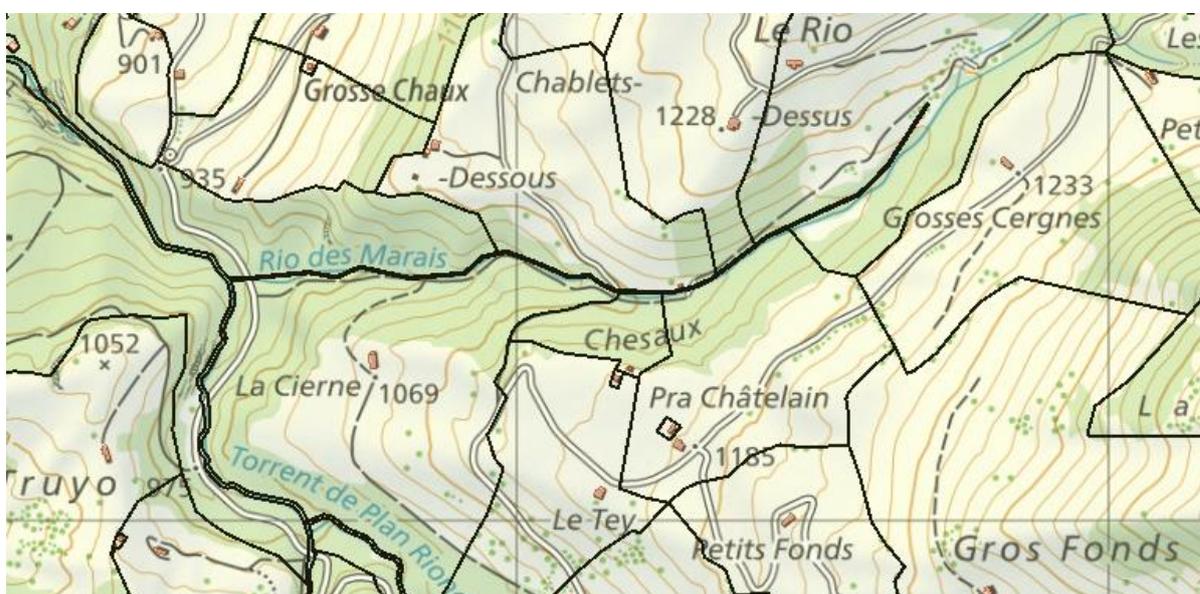
Ce chemin n'a pas été entretenu depuis plusieurs années. Pour les quatre prochaines années, le service des forêts et de la nature soutient la réfection des chemins forestiers à raison de 60%.

Le conseil communal propose de confier la réfection de ce chemin à l'équipe forestière.

Le coût total des travaux est estimé à CHF 42'000.00.

Une subvention de 60% sera octroyée pour un montant de CHF 25'000.00.

Le coût à la charge de la charge de la commune est de **CHF 17'000.00**.



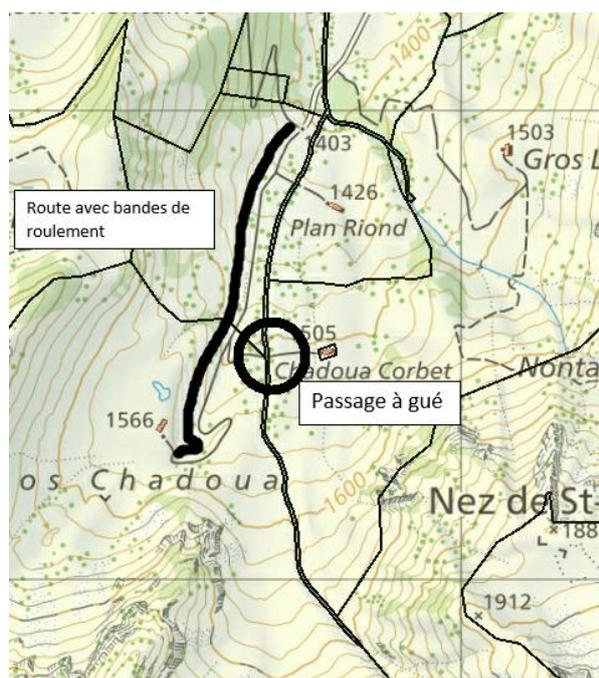
Edouard Raboud, conseiller communal

9. Réfection du chemin alpestre de Gros Chadoua - Plan Riond

Suite aux nombreux orages et à l'important ruissellement d'eau qui arrive des versants de la montagne et qui endommage le chemin gravelé de Plan Riond, le conseil communal vous propose une réfection du chemin. La méthode serait de bétonner des bandes de roulement et de créer un passage à gué pour la traversée du ruisseau.

Etant donné que ce tronçon de route dessert plusieurs propriétés, les coûts des travaux seront répartis en fonction de leur utilisation entre les différents propriétaires.

La participation de la commune après subvention se monte à **CHF 28'000.00**.



Edouard Raboud, conseiller communal

10. Réfection des chalets d'alpage

L'entretien de notre patrimoine...une valeur essentielle et lisible !

Lors de la visite des alpages en 2018, un inventaire des travaux a été établi par le précédent conseil communal. En septembre dernier, le conseil communal nouvellement nommé a décidé de réexaminer les travaux qui n'avaient pas encore pu être réalisés. Après analyse et réflexion, il propose les investissements suivants :

Echelle de priorité : 1 ou 2

1. Chalet d'Amont :

Assainissement des sous-murs, décrépissage et crépissage des murs :

CHF 24'791.00



2. Chalet de la Cierne :

Assainissement des sous-murs, décrépissage et crépissage des murs :

CHF 16'380.00



1. Chalet Cierne à Marion :

Assainissement de la place bassin pour le bétail et
rénovation du captage d'eau :

CHF 10'676.00



1. Chalet Pra-Fleuri :

Réalisation d'un enrochement de retenue,
d'un regard et son raccordement :

CHF 9'728.00



1. Nontanettes-Dessous :

Rénovation du couvercle de captage d'eau et
son aménagement :

CHF 2'327.00



Ces travaux sont globalement devisés à CHF 63'209.-, dont en principe 27% (CHF 17'253,54) seront subventionnés par l'Etat.

Les murs des chalets précités ont été construits à l'époque à la chaux. Leurs fondations et constructions souffrent aujourd'hui des infiltrations d'eau et de la propagation d'humidité. Ces travaux d'entretien sont nécessaires et se veulent regroupés à des fins d'efficience et d'organisation.

Nos alpages et leur chalet contribuent à l'identité visuelle de Grandvillard. Une valeur essentielle aussi pour les touristes qui peuvent contempler les richesses de notre patrimoine.

Bertrand Ruffieux, conseiller communal

11. Finalisation du plan d'aménagement local avec le service des biens culturels

Cette demande d'investissement est présentée aux pages 6 et 7.

12. Règlement communal relatif à la perception d'impôt sur les jeux d'argent - abrogation

La nouvelle loi sur les impôts communaux (LICO) étant entrée en vigueur en début d'année, le règlement communal du 4 décembre 1984 de la commune de Grandvillard concernant l'imposition sur les jeux d'argents n'est plus valable. La commune n'a plus perçu d'impôt sur les jeux ou appareils automatiques de distribution depuis 2016. Considérant que ce règlement n'est pas obligatoire, car l'article 23 LICO laisse uniquement la possibilité aux communes de percevoir de tels impôts, le conseil communal propose de profiter de l'occasion pour abroger au 31.12.2021 ce règlement qui n'est plus valable.

Victor Beaud, conseiller communal

13. Renouvellement des commissions communales pour la législature 2021 - 2026

Selon le point 5 du tractanda, l'assemblée communale élira les commissions communales des naturalisations et de l'aménagement.

Tous les membres de **la commission des naturalisations** ont accepté de reconduire leur mandat. L'élection des personnes suivantes sera soumise à l'assemblée communale :

- Monsieur Raphaël Borcard
- Monsieur Célestin Chiari
- Monsieur Eric Delabays
- Madame Estelle Gouraud
- Madame Suzanne Cosandey, vice-syndique

L'élection des personnes suivantes sera soumise à l'assemblée communale, en tant que membres de la **commission de l'aménagement et de l'énergie** :

- Monsieur Marc Doutaz, nouveau
- Monsieur Geoffrey Repond, nouveau
- Monsieur Patrice Gurtner, sortant
- Monsieur Pascal Moënnat, sortant
- Madame Marie-Claire Pharisa, sortante
- Monsieur Daniel Raboud, syndic
- Monsieur Bertrand Ruffieux, conseiller communal

14. Mode de convocation pour les assemblées communales pour la législature 2021 - 2026

Conformément à l'article 12 de la loi sur les communes (LCo), il appartient à l'assemblée communale de décider du mode de convocation, lors de la première séance de la législature.

Art. 12

Convocation

¹ L'assemblée communale est convoquée au moins dix jours d'avance par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public, ainsi que par le libre choix de l'envoi d'une circulaire tous ménages ou d'une convocation individuelle.

^{1bis} L'assemblée communale décide, lors de la première séance de la législature, le mode de convocation des assemblées communales (convocation individuelle ou circulaire tous ménages). Ce mode de convocation vaut pour la durée de la législature. A défaut de décision, le mode de convocation est la convocation individuelle.

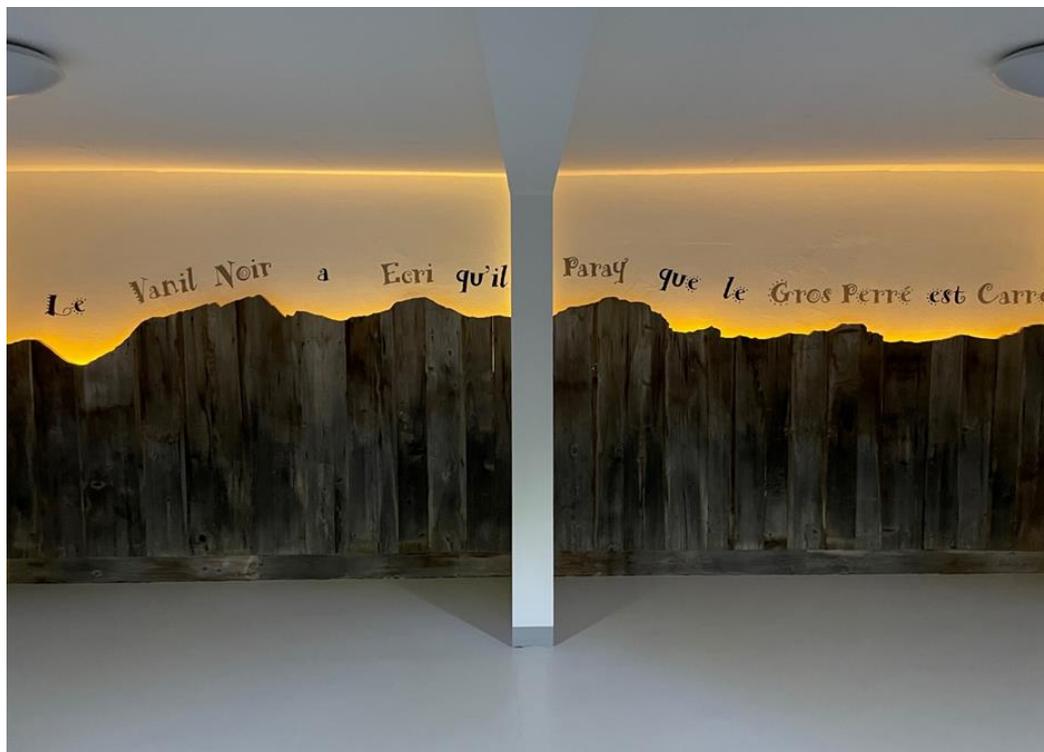
² La convocation contient la liste, établie par le conseil communal, des objets à traiter. Est réservée, s'il s'agit d'un impôt, l'exigence de la loi sur les finances communales.

³ L'inobservation de ces formalités entraîne l'annulabilité des décisions.

Jusqu'ici, l'assemblée a été convoquée par insertion de la convocation dans le bulletin d'information, ainsi que par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, sur le site internet et au pilier public.

Pour la législature 2021-2026, le conseil propose de maintenir ce mode de convocation.

15. Le Vanil Noir a Ecri qu'il Paray que le Gros Perré est Carré !!



Lors de l'assemblée du 2 décembre 2020, les citoyennes et citoyens de Grandvillard ont accepté l'investissement de CHF 40'000.- pour la mise en valeur des garages de l'école primaire. Ces locaux ont été transformés en préau. Le décompte global est en cours d'établissement, le budget sera respecté.

L'idée générale a été de mettre en valeur ces locaux pour les enfants scolarisés et les membres du corps enseignant. Ce nouveau local pourra être mis ponctuellement à disposition en coordination avec le secrétariat communal.

Le Vanil Noir a Ecri qu'il Paray que le Gros Perré est Carré !! Une phrase mnémotechnique !

Elle s'est concrétisée avec pour toile de fond, une paroi en vieux bois récupérée du chalet d'alpage des Joux qui lui-même était en rénovation ; *comme quoi l'ancien sert aussi au nouveau !*

Aujourd'hui, cette simple phrase permet à chacune et chacun de se souvenir des noms des sommets qui composent la chaîne des Vanils. Les enfants ont même un coup d'avance car l'altitude des montagnes y est indiquée.

Je félicite le personnel communal qui a mis en œuvre les décisions prises. Un remerciement particulier à Damien Berset qui a réalisé cette œuvre qui fait partie de l'identité de Grandvillard.

Bertrand Ruffieux, conseiller communal

16. Le chalet d'alpage des Joux, un nid d'aigle rénové



Le printemps dernier, le chalet d'alpage des Joux a été rénové conformément aux décisions prises lors des assemblées communales de décembre et avril dernier. Le budget a été respecté et les coûts maîtrisés pour un montant total de CHF 69'109.20.

Madame météo jouant parfois avec des pluies diluviennes, notre personnel a su composer avec et mener à bien les travaux. Une rénovation qui était nécessaire et qui a demandé engagement et savoir-faire ! Plus beau qu'avant, ce chalet d'alpage positionné sur un versant abrupt contemple l'horizon où la vue est imprenable ; un véritable nid d'aigle ! Sans route d'accès, il est desservi par un sentier qui se parcourt à l'allure du pas de chacune et chacun. La flore y semble intacte et vaut la peine d'un arrêt sur image. Un bel ouvrage rénové pour un bel endroit, l'occasion pour vous d'une balade !



17. Zone 30 km/h

Après beaucoup d'échanges avec les services de l'Etat, la zone 30 est prête pour la mise à l'enquête. Les travaux dans le village pour permettre le fonctionnement de cette zone devraient débuter à l'été 2022. Le montant du budget voté en assemblée 2019 reste inchangé, il est de CHF 80'000.00.

18. Arrêt de bus répondant à la LHand

Le projet relatif à la mise aux normes, répondant à la LHand, de l'arrêt de bus situé devant l'école est prêt pour mise à l'enquête.

Le financement de cet ouvrage pourrait être assumé par le canton. Nous attendons encore plus de précisions de ce dernier. Pour ces raisons, les travaux sont mis en attente.

19. Réseau d'alimentation d'eau potable

En vertu de l'article 5 de l'ordonnance du Département fédéral de l'intérieur (DFI) sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale, du 23 novembre 2005 : « *Quiconque distribue de l'eau potable par un système d'approvisionnement est tenu de fournir au moins une fois par an des informations exhaustives sur la qualité de cette eau* ».

Rapport d'analyse du prélèvement du 14.10.2021

Qualité physico-chimique et microbiologique

Les résultats des analyses effectuées sur les échantillons prélevés sont conformes aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Dureté totale de l'eau

La dureté totale de l'eau est de 21.7 degrés français.

Teneur en nitrate

Cette teneur s'élève à 2 mg/l. La tolérance légale est de 40 mg/l.

Provenance de l'eau

Source des Marais, Grandvillard.

Traitement

Depuis le 23 septembre 2020, l'installation de traitement par UV est opérationnelle au réservoir de la Source des Marais.



Le fontainier, Monsieur Alex Beaud, se tient à disposition pour tout problème ou constatation concernant la qualité de l'eau. Vous pouvez l'atteindre au 079 435 11 50.

Daniel Raboud, syndic,
responsable du dicastère eau

20. Les pAGES + / L'écho de la Commission Seniors

Commission Seniors

Suite au déménagement de Madame Marie Borcard que nous remercions pour son travail et sa collaboration durant l'élaboration du Concept communal en faveur des personnes âgées de notre commune, Madame Vanessa Pratley a intégré la commission. Les membres de la commission Seniors, ainsi que le conseil communal, lui souhaitent la bienvenue et la remercient pour son investissement envers les aînés.

Soutien aux personnes incontinentes

Les frais liés à l'incontinence peuvent être élevés. Afin de soutenir ces personnes, le conseil communal a prévu un montant au budget à partir du 1er janvier 2022. Sur présentation d'un certificat médical à l'administration communale, les personnes concernées pourront obtenir 2 rouleaux de sacs à poubelle de 35 litres par année. Le certificat médical est valable une année et devra être renouvelé.

Pouvoir vivre sa retraite décentement

1. La rente AVS

La rente AVS devrait garantir un revenu minimum. La demande de rente AVS doit être déposée auprès de la caisse de compensation qui a encaissé les dernières cotisations.

L'âge de la retraite ouvre le droit à des revenus qui devraient permettre aux personnes de vivre décentement. Ces ressources sont prévues légalement sur le plan national par la loi sur l'Assurance-vieillesse et survivants (LAVS) et sur le plan cantonal :

- par la loi sur les prestations complémentaires à l'AVS (LPC)
- par la loi sur l'assurance-maladie (LAMal)
- par la loi sur les soins et l'aide familiale à domicile (indemnité forfaitaire)

2. Les moyens auxiliaires de l'AVS

L'AVS rembourse, à raison de 75% du prix net, certains moyens auxiliaires, indépendamment de la situation financière du demandeur : par exemple, certains types de chaussures orthopédiques, appareils acoustiques, lunettes loupes, fauteuils roulants, etc.

Cette liste est modifiée et complétée régulièrement. Il vaut donc la peine de se renseigner en cas de besoin.

La demande des prestations pour moyens auxiliaires doit être déposée auprès de l'office cantonal de l'assurance invalidité :

<https://www.caisseavsfr.ch/particuliers/prestations-avs/moyens-auxiliaires-de-lavs/>

3. Les allocations pour impotent

Les personnes assurées et domiciliées en Suisse peuvent demander une allocation pour impotent de l'AVS lorsque :

- elles souffrent d'une impotence grave, moyenne ou faible ;
- l'impotence s'est manifestée sans interruption pendant au moins une année ;
- elles ne bénéficient pas d'une allocation pour impotent de l'assurance-accidents obligatoire ou de l'assurance-militaire.

L'allocation pour impotent est accordée indépendamment de la situation financière de la personne et n'est pas imposable. De plus, la personne peut déduire un montant, selon le degré d'impotence, au code 4.370 de sa déclaration d'impôts. La demande d'allocation pour impotent doit être déposée auprès de l'Office AI du canton :

<https://www.caisseavsfr.ch/particuliers/prestations-avs/rentes-avs-et-allocations-pour-impotent-de-lavs/>

4. Les prestations complémentaires (PC)

Les rentes AVS assurent aux personnes âgées un revenu minimum, mais bien souvent elles ne suffisent pas pour vivre. C'est pourquoi la Loi fédérale sur les prestations complémentaires a été introduites en 1996. L'octroi des prestations complémentaires dépend des cantons. La réforme des PC est entrée en vigueur le 01.01.2021.

Tout rentier AVS/AI, tout bénéficiaire d'une allocation pour impotent de l'AI, ainsi que tout bénéficiaire d'indemnités journalières de l'AI sans interruption pendant 6 mois au moins, domicilié dans le canton de Fribourg, a droit à des prestations complémentaires à l'AVS/AI, si la part de ses dépenses reconnues excède ses revenus déterminants. Pour les personnes de nationalité étrangère, certaines conditions supplémentaires sont nécessaires.

Les prestations complémentaires se calculent en fonction d'éléments personnels : les revenus et les dépenses. Ce système a l'avantage de tenir compte des situations individuelles. C'est la raison pour laquelle les montants octroyés sont différents d'une personne à l'autre. La demande doit être déposée à la caisse de compensation. Les PC ne sont pas imposables. Pro Senectute propose un calculateur en ligne pour évaluer votre droit aux PC.

Remboursement des frais de maladie

Les bénéficiaires des PC peuvent se faire rembourser différents frais de maladie. Les informations détaillées se trouvent sur le site internet de la caisse cantonale de compensation.

Redevance radio et TV

Le bénéficiaire de PC est exonéré de la redevance. Il doit fournir à l'organe d'encaissement SERAFE AG, Case postale, 8010 Zürich, la décision PC lui garantissant ce droit.

Journaux

Les quotidiens La Liberté, La Gruyère et Freiburger Nachrichten accordent un rabais de 25% sur les abonnements des personnes qui sont au bénéfice des PC sur présentation de la décision de l'organe PC lui garantissant ce droit.

5. Réduction de prime d'assurance-maladie

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. **Elle est destinée à faciliter le paiement des cotisations à l'assurance-maladie obligatoire et s'adresse non seulement aux personnes âgées, mais également à toute la population.** La demande peut être déposée jusqu'au 31 août pour l'année en cours auprès de la Caisse cantonale de compensation :

<https://www.caisseavsfr.ch/particuliers/reduction-des-primess-dassurance-maladie/reduction-des-primess-dassurance-maladie/>

6. L'indemnité forfaitaire pour l'aide à domicile

Il s'agit d'une aide financière accordée aux parents et aux proches (proches aidants) qui apportent une aide régulière, importante et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre à domicile. Les conditions d'octroi sont fixées dans le règlement concernant l'octroi de l'indemnité forfaitaire. Celle-ci est imposable, mais des déductions sont possibles. Vous pouvez demander des renseignements auprès de la Commission de district pour l'aide et les soins à domicile : 026/919 00 19.

Pour obtenir une indemnité forfaitaire (maximum CHF 25.00 par jour), il faut déposer une demande auprès de la commission de district pour l'aide et les soins à domicile :

<https://www.pa-f.ch/fr/prestations/aide-financiere/indemnité-forfaitaire>

Proch·écoute

Vous aidez un-e proche atteint-e dans sa santé ou son autonomie?

Proch·écoute est la ligne téléphonique cantonale fribourgeoise gérée par l'association PA-F (Proches Aidants Fribourg). Elle est destinée à vous qui êtes proches aidant-e-s. Cette hotline vous offre écoute, information et orientation vers les prestations du réseau socio-sanitaire qui sont adaptées à vos besoins.



Lundi - mardi - jeudi - vendredi : de 14h à 18h

Les aides financières de Pro Senectute

Dans des situations particulières pour lesquelles le système légal n'apporte pas de solution, les personnes âgées peuvent faire appel aux aides financières de Pro Senectute.

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

Lorsque Pro Senectute ne peut pas intervenir, mais que la situation se justifie, Pro Senectute sollicite des fondations privées, par exemple l'AFAG, en Gruyère :

<http://www.fondation-afag.ch/>

Pro Senectute est à disposition pour des questions plus précises sur ces différentes assurances sociales, l'évaluation des droits et la préparation des demandes. En effet, les formulaires peuvent être compliqués à remplir. Des entretiens sont proposés dans les bureaux ou à domicile des personnes retraitées ou de leurs proches. Les consultations sociales sont gratuites et confidentielles.

Pro Senectute a également un bureau à la Rue de la Lécheretta 18, à Bulle. Pour les personnes qui souhaitent un entretien, il est bien de prendre rendez-vous par téléphone : 026/347 12 40, du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

Mise en place de nouveaux bancs

Les seniors prennent soin de leur santé et savent que la marche est un bon moyen pour garder la mobilité. Dans le but de vous permettre de faire des moments de pause lors de vos promenades, des bancs ont été construits et mis en place par l'équipe forestière et certains accès ont été améliorés :



Sous le Mont



Au Serdin



Près de la halle de gym



Talus Les Toules

Un banc supplémentaire sera notamment installé prochainement sur la route du Buth.

Les portraits du semestre

Portrait de Olga Moura

C'est installée confortablement dans son fauteuil qu'Olga Moura m'accueille pour un moment d'échange et de partage. Elle me dit en souriant « maintenant j'ai le temps, alors que toute ma vie j'ai eu tant à faire... »

Olga est née à Grandvillard et y a passé toute sa vie. La première fois qu'elle a quitté son village, c'était pour aller travailler dans une famille à Lucerne. Son papa lui avait trouvé cette place chez un dentiste, où elle devait s'occuper du ménage. Mais Olga ne s'y est pas plu car elle n'apprenait rien. Alors elle a demandé à rentrer car elle sentait qu'elle devait revenir au village. Elle se souvient avec émotion que le 1^{er} mars elle commençait son travail chez François, qui avait besoin d'aide pour son petit garçon orphelin et son ménage. Elle est arrivée ce jour-là avec une paire de pantoufle et un gilet et elle n'est plus jamais repartie !



Les années qui suivent sont dévouées à sa grande famille et aux travaux de la ferme. Olga prépare les repas avec les récoltes du jardin et la viande de la ferme, elle aide à faner et à s'occuper du bétail, tout en éduquant ses 9 enfants. Elle relève qu'elle n'a jamais mis la radio ou de la musique, car il y avait toujours de l'animation à la maison.

Le temps de la retraite ayant sonné, avec François ils ont eu beaucoup de plaisir à passer 11 étés au chalet des Albuives, au pied du Moléson. L'hiver, Olga aimait les travaux manuels. Etant très habile, elle raccommoait pour rendre service à ses enfants et avait un grand plaisir à confectionner des poupées et des tabliers pour les offrir à ses petits-enfants. Aujourd'hui encore, elle tricote des chaussettes pour les hommes et des « pates » pour sortir les plats du four qu'elle offre quand une occasion se présente.

Depuis longtemps, Olga aime lire, particulièrement des biographies, des témoignages et des récits d'aventure. Ça lui ouvre l'esprit, lui fait découvrir le monde et les différentes cultures. Elle aime raconter ce qu'elle a lu, partager ses découvertes. Elle apprécie énormément recevoir des courriers auxquels elle répond par des cartes manuscrites et illustrées de ses beaux dessins.

Avec François, ils ont eu du plaisir à voyager, sans quitter la Suisse. Avec leur coccinelle jaune, ils se rendaient jusqu'à Montbovon puis prenaient le train. Ainsi, ils aimaient se promener sur le bord du Lac à Ouchy, Villeneuve et Montreux. Leur seul voyage à l'étranger reste dans la mémoire d'Olga ; c'était à Paris avec le secrétariat agricole de Grangeneuve. Elle se souvient de la beauté de Versailles et de la galerie des glaces dont les peintures restent intactes dans sa mémoire tant elles étaient merveilleuses. Olga se dit qu'elle aurait bien aimé y retourner un jour...

Quand je demande à Olga qu'elle était sa saison préférée, elle me répond qu'elle appréciait peu l'hiver et qu'elle aimait l'été pour s'occuper de son grand jardin. Elle avait tant de plaisir à voir éclore chaque printemps les Dahlias et à en admirer leurs belles couleurs. Cultiver le jardin lui permettait de cuisiner avec ce qu'il lui offrait. Ainsi, elle aime les mets simples et bons : l'odeur de la viande qui a mijoté, la bonne purée de pommes de terre...

Olga a toujours bu l'eau de Grandvillard qu'elle trouve très bonne. Toutefois, elle se remémore qu'à l'époque, pour se désaltérer lors des étés chauds, elle préparait dans une grande toupine de la limonade. Un mélange d'eau, de riz, de citron et de sucre qu'elle laissait macérer quelques jours, et qui donnait une limonade gazeuse. Elle dit en rigolant qu'elle ne sait pas combien de temps cette boisson se conservait, car elle était bue très rapidement !

Ce qu'Olga souhaiterait pour sa commune, ce sont des occasions de retrouver la vie d'autrefois : le plaisir de se rencontrer à la sortie de l'église, en allant au magasin, d'échanger entre voisins, de se connaître. En un mot : prendre le temps de partager, d'échanger.

Au moment de quitter Olga, devinez ce qu'elle m'a tendu... Un magnifique bandeau qu'elle a tricoté, avec un edelweiss brodé, afin que j'aie bien chaud cet hiver...

Propos recueillis le 8 octobre 2021 par sa petite-fille Vanessa Pratley



Portrait de Noël Raboud



Lorsqu'on questionne le doyen de notre commune au sujet de ses passe-temps préférés, celui-ci répond du tac au tac en rigolant « les vacances » ! Cet infatigable retraité aime lire les journaux, jouer aux cartes, se balader et passer du bon temps avec sa chère épouse Gisèle ; il regrette cependant de ne plus pouvoir se déplacer en voiture, chose qui le restreint un peu trop à son goût. Le chant est également un loisir qu'il privilégie. Après 60 ans d'activité au chœur mixte, dont 10 ans en tant que président, le chant grégorien, les chants d'église et toute l'œuvre de l'abbé Bovet sont chers à son cœur. Noël se plait à évoquer également de magnifiques concerts avec orchestre qu'il a eu l'occasion d'écouter.

Parmi les saisons qu'il apprécie particulièrement, ce sont le printemps et l'automne qui l'emportent ! Si le printemps représente à ses yeux la renaissance de la nature, l'automne incarne la terre dans toute sa maturité et sa plénitude ! C'est l'heure de la récolte, l'heure des couleurs chatoyantes et des odeurs capiteuses que Noël décrit avec passion ! L'hiver lui rappelle de belles sorties à ski, à Moléson notamment, mais sans être un fervent skieur selon ses dires !

Noël est un amoureux inconditionnel de sa belle Gruyère et il cultive avec amour les traditions comme la Bénichon ! Au jambon et au gigot d'agneau accompagnés d'un bon petit vin, il ne dit pas non ! Même si Grandvillard est un lieu qu'il affectionne au plus haut point, Noël s'intéresse à tous les beaux coins de notre planète qu'il découvre en regardant les documentaires diffusés à la télé. Il relate quelques bons souvenirs de petites escapades à l'étranger, parmi lesquelles deux séjours à Paris. Cette ville a été également l'occasion de visiter plusieurs fois le salon de l'agriculture dont il conserve un intérêt qui le touche particulièrement : le développement du monde agricole. Comme Noël est né le 24 décembre 1925, il est une des rares personnes à bénéficier du recul nécessaire pour considérer les progrès agricoles au fil du temps. Il se souvient bien de ses premières activités à la ferme paternelle : tout était à faire à la force des bras ! Le travail était dur ! Progressivement, il a développé et diversifié ses activités professionnelles, mais sans jamais perdre de vue les valeurs qui animent son attachement à la production laitière. Il explique avec enthousiasme certaines expériences novatrices qu'il a réalisées à Grandvillard avec son frère Casi, comme la culture de la pomme de terre, l'élevage de veaux blancs pour leur viande et même de lapins... malheureusement terrassés par la coccidiose, maladie mortelle pour cet animal. Nullement découragé, Noël s'est lancé un nouveau défi qui lui tient très à cœur encore actuellement : l'élevage de la volaille ! Ce fut le point de départ

d'une longue histoire que de nouvelles technologies font sans cesse progresser ! On peut le dire : Noël est fier de cette belle évolution qu'il inscrit toujours dans la continuité familiale et dans le respect des valeurs terriennes !

A la question portant sur un souhait qu'il aimerait formuler à la commune de Grandvillard, Noël répond spontanément : « Continuer dans le bel esprit actuel et veiller à ce que Grandvillard ne grandisse pas trop » ! Que son petit coin de paradis cher à ses yeux reste à taille humaine et que chaque habitant y vive avec autant de plaisir que lui, ce sont les vœux les plus chers que Noël nourrit à l'égard de son beau village !

Entretien conduit par Léonard Jaquet le 12 octobre 2021

La Commission Seniors remercie chaleureusement Madame Olga Moura et Monsieur Noël Raboud qui se sont prêtés au jeu et qui ont accepté de partager leurs expériences de vie afin d'agrémenter L'écho de la Commission Seniors.

Ces quelques **pAGES +** ont été préparées par la **Commission Seniors**. Ses membres ont pour objectif de réaliser dans chaque bulletin d'information communal quelques rubriques à l'intention des aînés.

Suzanne Cosandey, vice-syndique

21. Vente des sapins de Noël

La traditionnelle vente des sapins de Noël aura lieu le

vendredi 10 décembre 2021
de 16h00 à 18h00

sous l'abribus (Route des Lières 50a)



22. Campagne Easyvote Fribourg

Le droit de voter peut être considéré comme un devoir, je préfère le concevoir comme une opportunité. En effet, nous les jeunes suisse-sse-s, avons la liberté d'affirmer nos avis politiques dans les débats entre amis ou en famille, sur la place publique, sur les réseaux sociaux ou encore dans les bulletins de vote. Cela peut paraître comme un acquis, restons cependant conscients que c'est un droit de notre démocratie que les jeunes de certains pays ne connaissent pas.

D'après les études de la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ), la plupart des jeunes adultes entre 18-25 ans « se rendent aux urnes lorsque les objets les concernent directement, lorsqu'ils signifient quelque chose pour eux et qu'ils sont très médiatisés, ou tout simplement lorsqu'ils sont plus faciles à comprendre ». Il existe encore un fort potentiel d'amélioration de la mobilisation des jeunes adultes. Des illustrations simples peuvent suffire à mobiliser les jeunes ayant déjà voté au moins à une reprise. C'est précisément l'objectif que la FSPJ poursuit en proposant les offres Easyvote et l'application VoteNow à l'aide notamment de brochures explicatives et de vidéos sur les votations.

Nous avons tous les outils en main pour façonner la société dans laquelle nous voulons vivre. Nous avons un accès à l'information, nous pouvons nous confronter aux avis divergents, nous pouvons voter, nous pouvons élire et pouvons être élus. Utilisons ce droit de vote dès le mois de novembre pour les élections cantonales et préfectorale et pour les votations fédérales.

Victor Beaud, conseiller communal

23. Contrôle des bâtiments

Nous nous référons aux articles 17 et 18 du règlement sur la prévention de l'Établissement cantonal d'assurance des bâtiments et vous informons que Madame Anita Baechler, spécialiste communale en protection incendie, effectuera ces prochaines années le contrôle périodique de certains bâtiments afin de veiller à la sécurité des personnes, des animaux et des biens.



La fréquence du contrôle périodique des bâtiments est la suivante :

- pour les bâtiments avec un classement typologique à risque élevé : tous les 5 ans ;
- pour les bâtiments avec un classement typologique à risque faible : tous les 10 ans.

Toutefois, les habitations individuelles au sens de l'article 55 ReLATeC ne sont pas soumises aux fréquences précitées mais relèvent de la propre responsabilité des propriétaires. La Commune peut, lorsqu'elle le juge nécessaire, procéder à des contrôles sporadiques.

Les propriétaires concernés seront convoqués en temps voulu par l'administration communale.

Victor Beaud, conseiller communal

24. Le coin des sociétés locales et des manifestations



VENDREDI 19 NOVEMBRE

A la salle communale à 19 h

Inscription chez Estelle au 079/410 84 80

Le pass covid est obligatoireMerciiii



JEUDI 9 DECEMBRE

19H A 21H

AU JARDIN ROSE



(JARDIN ROSE, RUE DU VANIL NOIR 4)



VENDREDI 10 DECEMBRE

15H30 A 16H30

A LA SALLE PAROISSIALE



Chères familles de Grandvillard,
Chers nouveaux habitants,

Comme chaque année, le grand St-Nicolas parcourra le village de Grandvillard durant sa traditionnelle tournée de la St-Nicolas. Cette coutume perdue depuis de longues années et l'arrivée de St-Nicolas, Père-fouettard et des Flonflons sont des moments de pur bonheur, comme si le temps s'arrêtait l'espace d'un instant. Mais les coutumes peuvent s'essouffler. C'est pourquoi, nous souhaiterions sensibiliser les habitants de Grandvillard aux beaux moments liés à cette tradition.



Récemment installés dans la Commune ou établis depuis un certain temps déjà, nous vous proposons de convier St-Nicolas dans vos maisons durant quelques minutes, accompagné des odeurs de biscômes, de cacahuètes et de mandarines. Les familles coutumières de ce magnifique mythe pourront vous renseigner. Ces moments regroupant petits et grands resteront gravés dans vos mémoires. D'ici quelques jours, vous aurez l'occasion de nous faire signe afin de vivre cette belle tradition !

**Au nom de la société de musique
L'Echo du Vanil-Noir**

Groupement des dames de Grandvillard

Le groupement des dames de Grandvillard recherche des dames afin de renouveler son comité.



Merci de contacter : 026 928 19 64



Chères habitantes,
Chers habitants,

Le chœur mixte de Grandvillard est un ensemble formé de chanteuses et chanteurs qui partagent leur passion entre musique profane et musique religieuse.

Il est dirigé depuis 2 ans par Joelle Delley Zaho et compte une vingtaine de membres toujours fidèles à leur vocation liturgique. Mais l'ensemble prend également plaisir à prendre des chemins de traverse, cultivant le répertoire populaire comme les partitions de la Renaissance ou les auteurs contemporains.

Si son rayonnement est essentiellement local, le chœur mixte de Grandvillard travaille cependant à défendre un art choral de qualité, porté par la volonté de s'ouvrir plus largement à d'autres réalités musicales.

Les répétitions ont lieu le mardi soir à 20h à la salle communale

Venez renforcer nos rangs

Toute personne intéressée peut prendre contact avec Marc Zenoni, président du chœur mixte, au 079/291.45.49

Nous vous adressons nos cordiales salutations.



Calendrier Intersociété 2021 – 2022

Programme des manifestations 2021/2022



Intersociété de Grandvillard

Novembre	19 Match aux cartes - 19h00 - Salle communale - SIV 27 Match aux cartes - Société de Tir	Mai	13-15 Fête des Musiques gruéniennes à Le Pâquier 22 Messe de la 1ère Communion - Eglise de Grandvillard 10h00 25 Rogations - Chapelle des Marches à 19h00 28 Marché des Artisans - 9h00 à 17h00 - SIV
Décembre	4 Passage de Saint-Nicolas dans les familles 9 Fenêtre de l'Avent - 19h00 à 21h00 - SIV 10 Après-midi de contes avec goûter - 15h30 - Salle paroissiale - SIV 10 Souper de la Paroisse 14 Confession pénitentielle - Broc - 19h30 19 Visite des Aînés - Société de Jeunesse 19 Concert de Noël - Musique, Chœur-Mixte et Zygomaticques 25 Messe de Noël - Eglise de Grandvillard à 10h00	Juin	4 Rencontre des vieilles voitures - Société de Musique 10-12 75ème anniversaire du Ski-Club 12 Messe de Confirmation à Gruyères à 9h30 16 Fête Dieu - Diane - Société de Musique 25 Concert annuel - Les Zygomaticques 30-3 RJG 2022 à Chairmey - Participation de la Société de Jeunesse
Janvier	1 Loto - Ski-Club 8 Soirée des Rois - Chœur-Mixte 16 Dîner des Aînés - Groupement des Dames 21-23 Camp de ski des enfants - Chandolin/St-Luc - Ski-Club 29 Loto - Société de Musique	Juillet	10 Pique-nique - Amicale des Pompiers 16-17 Sortie des membres en cabane - Ski-Club 21-22-23 Fête Ô Saudillet - Société de Jeunesse 29-30-31 Fête Ô Saudillet - Société de Jeunesse
Février	5 Sortie à ski des enfants - Ski-Club 12 Concours des ski-clubs de la Vallée de l'Intyamon - Ski-Club 18-19 Camp musical - Société de musique	Août	15 Pèlerinage à la Grotte de Notre-Dame de Lourdes - 14h30 15 Illumination de la Croix du Cuâ - Ski-Club 21 Pique-nique - Société de Musique
Mars	3 Assemblée annuelle - SIV 19 Sortie à ski des enfants - Ski-Club 30 Célébration du pardon pour les 6 ^H - 13h30 à Grandvillard 31-4 Sortie à ski des membres - Ski-Club	Septembre	16-17 Open-Bike - 32ème édition 21 Assemblée annuelle - Intersociété 23 Assemblée annuelle - Société de Musique 27 Assemblée annuelle - Chœur-Mixte
Avril	5 Confession pénitentielle - Broc - 19h30 8-9 Concert annuel - Société de Musique 9 Nettoyage du village - Société de Jeunesse 17 Messe de Pâques - 09h00 - Eglise de Grandvillard 18 Chasse aux œufs - 10h00 à 12h00 - Place du Saudillet - SIV 27-30 Tournée et fête du 1er mai - Société de Jeunesse	Octobre	7 Assemblée annuelle - Société de Jeunesse 14 Assemblée annuelle - Ski-Club

25. La Paroisse de Grandvillard recherche des servants de messe



- ✓ Tu es catholique ;
- ✓ Tu habites à Grandvillard ;
- ✓ Tu es scolarisé-e entre la 4^H et la 11^H ;
- ✓ **Tu seras alors peut-être intéressé-e à rejoindre l'équipe des servants de messe ?**

Les servants de messe participent aux messes célébrées le 4^{ème} dimanche du mois durant toute l'année ainsi qu'aux messes de fête organisées en notre église (3-4 par année).

Un tournus est organisé entre les servants de messe, donc pas d'inquiétude, tu serviras la messe tous les 2-3 mois !

Nous t'invitons à venir partager un goûter et un moment de jeux en notre compagnie
le vendredi 26 novembre 2021 à 15h20 à la salle paroissiale.

Après le goûter, nous t'emmènerons à l'église visiter les lieux. Tes parents seront conviés à nous y rejoindre à 16h30, car nous souhaitons également leur transmettre diverses informations.

A la fin de notre rencontre, nous t'emmènerons visiter le clocher de l'église.

N'hésite pas à en parler avec tes copains !

Nous nous réjouissons de te rencontrer !

Le Conseil de Paroisse

Pour toutes informations :

Isabelle Saudan, Conseillère de paroisse

 079 729 42 88



26. Sapeurs-pompiers Intyamou



Sapeurs-pompiers Intyamou



Nos missions

- Lutte contre le feu
- Lutte contre les événements naturels
- Lutte contre les pollutions
- Sauvetage des personnes et des animaux

<https://www.118-info.ch>

Rétrospective 2021

Depuis le début de l'année et la création du CSPi Intyamou, nous sommes intervenus à 19 reprises pour un total de 330 heures et plus de 1200 heures de formation et de travail ont été effectuées.

- 4 x éléments naturels (tempête et inondation)
- 5 x défenses hydrocarbures
- 3 x feux de cheminées
- 4 x alarmes automatiques
- 2 x assistances techniques
- 1 x feu de végétation



27. Bibliothèque de l'Intyamon

Pour rappel, la bibliothèque est ouverte à tous les citoyens et aux écoles !

Et si on allait à la bibliothèque de l'Intyamon ?



Je lis, tu liras, lisons !

Des romans, des bandes dessinées, des documentaires, des magazines, des séries, des albums...

HORAIRE S

Lundi 16h00 – 18h00
Mercredi 14h30 – 16h30
Vendredi 18h30 – 20h30

Durant les vacances scolaires

Vendredi 18h00 – 20h00

TARIFS

Adulte	CHF 20.00	Famille	CHF 35.00
Enfant	CHF 10.00	Classe	CHF 30.00
Sans abonnement, prêt au livre CHF 1.00			

ADRESSE

Bibliothèque régionale de l'Intyamon – Rue Jean-Marie Musy 11 – 1669 Albeuve

28. LA ROUTE DES FLEURS – REMISE DES PRIX 2021

Grâce à l'engagement de l'Intyamon, les Villages fleuris du territoire de la Société de développement de Gruyères et Le Pâquier, s'étendent désormais à l'ensemble de la Haute Gruyère avec Broc qui a rejoint la SD et les territoires des communes de Bas-Intyamon, Haut-Intyamon et Grandvillard où les SIV se sont engagées activement dans ce projet biennal baptisé désormais :



La Route des Fleurs.

C'est à la fontaine de Lessoc que le comité a pu remettre, jeudi 26 août dernier, les prix aux lauréats de l'édition 2021. L'évènement a rassemblé une bonne cinquantaine de personnes.

Le concours est doté de prix que le jury attribue après deux visites. L'une en début de saison et l'autre à l'heure de la pleine floraison. Bien sûr, nous ne pouvons pas tous gagner, mais nous partons du principe que participer est l'essentiel pour des passionnés de jardins.

Les lauréats proviennent de 6 villages différents. Le jury a également attribué un prix Coup de cœur. Les critères retenus par les jurys portent sur la vue d'ensemble depuis l'espace public, la qualité, la diversité et l'entretien des végétaux utilisés et l'harmonie des formes et des couleurs dans la recherche de l'originalité et de l'innovation.

Les lauréats du secteur de la Société de développement (SDGMB) sont :

- Gisèle Rime, Gruyères
- Famille Van de Wiele, Le Pâquier
- Home de la Rose des Vents, Broc

Les lauréats du secteur de l'Intyamon sont :

- Annelyse Pharisa, Estavannens
- Nicole Mantel, Montbovon
- Allia et Quentin Chevigny, Lessoc

Le coup de cœur du jury est attribué à :

- Paul Castella, Neirivue.

29. Baby-sitting offert !

Sur demande, à l'achat de 2 billets pour un spectacle de la Saison culturelle CO2, vous pouvez bénéficier d'un(e) baby-sitter formé(e) par la Croix-Rouge.



Au minimum 5 jours ouvrables avant la représentation :

1. À l'achat de 2 billets, vous devez indiquer le titre du spectacle, ainsi que vos coordonnées à info@co2-spectacle.ch.
2. Contactez ensuite la Croix-Rouge fribourgeoise, inscrivez-vous comme membre et vous recevrez un code d'accès à la liste des baby-sitters: 026 347 39 40, info@croix-rouge-fr.ch ou sur www.croix-rouge-fr.ch (rubrique « aide aux familles », puis « baby-sitting »).
3. Trouvez aisément votre baby-sitter.
4. Le soir du spectacle, une enveloppe contenant CHF 30.- (3 heures de baby-sitting) vous attend au bar après la représentation.

Pour tout renseignement complémentaire :
info@co2-spectacle.ch ou info@croix-rouge-fr.ch

30. Samaritains, section de l'Intyamou



Être samaritain...
Pourquoi pas ?

LA SECTION
DE L'INTYAMON RECRUTE !



En qualité de membre d'une section de samaritains, vous faites partie des spécialistes en premiers secours. Vos connaissances rendent service au quotidien, par exemple en cas d'accident de la route, du travail ou domestique. En outre, une grande place est accordée à la camaraderie et à la convivialité.

Vous pouvez aussi :

- profiter de formations appropriées
- participer aux exercices mensuels
- vivre des services sanitaires passionnants lors de manifestations
- collaborer aux collectes de sang
- collaborer avec les autorités et les services de sauvetage

Pour plus d'informations:

www.samaritains-intyamou.ch

Claude Maillard
Présidente
078 805 13 80

Vanessa Rime
Monitrice
076 584 20 84

31. Service de puériculture

Qu'est-ce que le service de puériculture ?



De la naissance jusqu'à l'âge de 4 ans, des infirmières spécialisées dans la petite enfance vous soutiennent dans votre rôle de parents. Elles répondent à vos questions et vous accompagnent dans vos choix, ceci lors de consultations individuelles ou d'activités de groupe.

QUELS DOMAINES ?

L'alimentation, l'allaitement, le sommeil, la santé, les soins, le développement, la prévention des accidents, l'éducation, l'épuisement parental, ...

OÙ SOMMES-NOUS ?

Dans nos centres de consultations parents-enfants, dans les communes proches de vous, à domicile, par téléphone, par email et sur Facebook (Famille & CO).

SARINE CAMPAGNE

Avry-Bourg 2
1754 Avry

GRUYÈRE

Rue de la Sionge 67
1630 Bulle

BROYE

Rue St-Laurent 5
1470 Estavayer-le-Lac



026 347 38 83
puericulture@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise
Freiburgisches Rotes Kreuz
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



32. Cotisations AVS - obligation de cotiser

Qui doit cotiser ?

Toutes les personnes qui exercent en Suisse une activité lucrative dépendante ou indépendante ou qui y ont leur domicile civil sont tenues de payer des cotisations AVS/AI/APG.

En 2021, ce sont les personnes actives nées en 2003 qui entrent dans le cercle des cotisants.

Les personnes sans activité lucrative sont tenues de payer les cotisations AVS/AI/APG dès le 1er janvier qui suit leur 20e anniversaire.

L'obligation de cotiser prend fin au moment où elles atteignent l'âge ordinaire de la retraite. Celui-ci est fixé à 64 ans pour les femmes et à 65 ans pour les hommes.

Ainsi, les bénéficiaires de retraite anticipée, les chômeurs en fin de droit, les étudiants, les personnes en incapacité de travail de longue durée et les invalides qui n'exercent pas d'activité lucrative doivent s'annoncer sans tarder à la caisse cantonale de compensation de leur domicile, afin de payer des cotisations AVS/AI/APG et de bénéficier, le moment venu, d'une rente AVS ou AI complète. Il en va de même pour les personnes non actives dont le conjoint exerce une activité lucrative au sens de l'AVS et ne verse pas au moins CHF 1'006.00 de cotisations par année.

Les lacunes de cotisations peuvent entraîner une réduction des rentes.

33. Taille des haies

Les haies vives, les arbres, arbustes, les lierres plantés en bordure des voies publiques ou privées sont parfois sources de danger. Ils peuvent masquer la visibilité, cacher des panneaux de signalisation routière ou gêner la libre circulation des véhicules ou des piétons.

Article 94 de la loi sur les routes

¹ Sur les tronçons rectilignes, les branches des haies vives doivent être distantes d'au moins 1,65 m du bord de la chaussée le long des routes publiques. Elles doivent être taillées chaque année, **avant le 1er novembre**.

² Elles ne doivent pas s'élever à plus de 90 centimètres au-dessus du niveau de la chaussée.

³ Dans les courbes et à leur approche, les plantations sont interdites à l'intérieur des limites de construction lorsqu'elles constituent un obstacle pour la visibilité des usagers.

Le Conseil rappelle aux propriétaires de se conformer à la législation, notamment en ce qui concerne la distance du bord de la chaussée, la hauteur, par conséquent de veiller à ce que la végétation soit régulièrement taillée.



Nous vous rappelons que les déchets végétaux (gazon, branches, feuilles mortes, etc.) doivent être éliminés à la Déchetterie intercommunale. En aucun cas, ils ne doivent être déversés dans la nature (berges de la Taoune, lisière de forêt, etc.).

34. Informations concernant les déchets



J. NIQUILLE & FILS SA
Transports
Le Perré 9 - 1637 Charmey
 Bureau : 026 927 28 38
 Fax : 026 927 22 55

Déchets urbains

Changements de date en raison de fêtes et jours fériés

Fête	Date de remplacement
Immaculée Conception	Jeudi 9 décembre 2021
Lundi de Pâques	Jeudi 21 avril 2022
Lundi de Pentecôte	Jeudi 9 juin 2022
1 ^{er} août	Jeudi 4 août 2022
Assomption	Jeudi 18 août 2022
Toussaint	Jeudi 3 novembre 2022
Noël	Jeudi 29 décembre 2022
Nouvel-an	Jeudi 5 janvier 2023

Déchets encombrants – Règles

Seuls les objets qui n'entrent pas dans un sac-poubelle officiel de 110 litres sont admis.

Il s'agit essentiellement d'objets composant le mobilier tels que : armoires, tables, chaises, fauteuils, lits, matelas, tapis, diverses matières plastiques, etc.

Ces objets ne doivent pas contenir de pièces métalliques importantes ni d'éléments électriques, électroniques ou informatiques.

	Dimensions	• 2 mètres de long
	(en principe)	• 25 cm de diamètre

Horaire de la déchetterie

Horaire d'été (1^{er} avril au 30 novembre)

Mardi	17h30 - 19h30
Mercredi	10h00 - 11h00
Jeudi	17h30 - 19h30
Samedi	10h00 - 12h00

Horaire d'hiver (1^{er} décembre au 31 mars)

Mardi	18h00 - 19h00
Mercredi	10h00 - 11h00
Jeudi	18h00 - 19h30
Samedi	10h00 - 12h00

Vous trouverez toutes les informations concernant la Déchetterie intercommunale des Auges, le traitement des déchets et le Mémodéchets sur le site internet

<https://grandvillard.ch/gestion-des-dechets/>

NOUVEAU – Benne d'échange - Route des Lières 50a

Principe

Cette benne a pour but de permettre l'échange de biens que vous n'utilisez plus, mais qui peuvent encore servir. Vous évitez ainsi des déchets, du gaspillage et la surconsommation. De plus, vous rendrez heureux d'autres personnes.

Ce que vous pouvez déposer

Uniquement des objets peu encombrants, parfaitement utilisables, propres et en bon état (*p. ex. : vaisselle, mobilier, livres, jouets, lampes, outils, CD, DVD, matériel informatique récent, vidéo, etc.*).

**Afin d'assurer une utilisation optimale de la benne d'échange, une attention particulière sera portée sur la manière dont sont déposés les objets.
Ceux-ci doivent impérativement être rangés de manière ordonnée.**

Ce que vous ne pouvez pas déposer

- Les objets trop encombrants (*possibilité d'afficher un avis avec une photo et vos coordonnées sur le panneau d'affichage prévu à cet effet*) ;
- Les pneus et roues de voiture ;
- Les textiles et chaussures (*une benne de la Croix-Rouge est à disposition à la déchetterie*) ;
- Le matériel trop usagé, sale ou endommagé ;
- Les produits alimentaires.

Pensez à fermer la porte en partant



35. Feux en plein air : la protection de l'air est l'affaire de tous



Le groupe de coordination pour la protection des sols de la Direction de l'aménagement et des constructions du canton de Fribourg (DAEC) rappelle que l'incinération des déchets est interdite par la loi, tant en forêt, dans les champs que dans les jardins.

Aide-mémoire

Feux en plein air : incinération de déchets naturels par des particuliers

L'incinération de déchets en plein air est interdite par la loi, exception faite des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins, dans la mesure où ceux-ci sont suffisamment secs pour ne pas causer de fumée. Ces feux sont toutefois le plus souvent inutiles et leurs émissions constituent une charge pour l'homme et l'environnement. D'une part, ils contribuent de manière non négligeable à la charge en particules fines (PM10), qui sont à l'origine de troubles respiratoires et de maladies pulmonaires ; d'autre part, ils créent souvent des nuisances pour la population.

Interdiction d'incinérer les déchets ailleurs que dans une installation prévue à cet effet (usine d'incinération des déchets)

Cette interdiction est inscrite dans la loi sur la protection de l'environnement [1]. Dans certaines conditions, pour des raisons phytosanitaires ou de sécurité, des exceptions sont possibles pour des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins. Ces exceptions nécessitent l'obtention d'une autorisation (lire à ce sujet l'aide à l'exécution « Elimination des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins », SEn/SFF/SAgri/IAG, Juin 2009). L'incinération de petites quantités de déchets naturels secs (par ex. branches) est admise uniquement si les principes énumérés en page 2 sont réunis.

Types d'élimination à privilégier

En forêt : En règle générale, les experts recommandent de **déchiqueter** les rémanents de coupe (production éventuelle de bois énergie), de les **laisser sur place** ou de les **entasser** dans la forêt. Pour les cas particuliers (p. ex. problèmes sanitaires [2]), le Service des forêts et de la faune (adresse voir au verso) peut vous renseigner sur les solutions possibles et les démarches à entreprendre.

Dans les champs et jardins : Les branches peuvent être **entassées**, on crée ainsi des abris pour de petits animaux utiles au jardin, comme les hérissons. Sinon, le **broyage** et/ou le **compostage** des déchets organiques est la meilleure façon d'éliminer ou de recycler ces déchets, car ils permettent de retourner aux sols une partie des éléments fertilisants qui en ont été extraits par les cultures. Pour les déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins ne pouvant pas être

valorisés par les particuliers, il faut favoriser le traitement dans une installation autorisée (p. ex. compostière régionale). Les communes renseignent les particuliers sur la collecte des déchets verts.

Cas particulier : Incinération de petites quantités de déchets naturels secs hors d'une installation (art. 26b OPair [3])

Dans ces cas, le feu doit être effectué de telle sorte que les nuisances soient minimales (**pratiquement pas d'émission de fumée**) et que le voisinage ne soit pas incommodé. Les principes suivants doivent être respectés :

- Incinération de **petites quantités de déchets naturels** uniquement, provenant de l'exploitation et de l'entretien des jardins, des parcs, des forêts, des champs et des prés. Les **déchets ne doivent pas être souillés** par du plastique, des emballages, des ordures ou autres substances étrangères, qui en brûlant libèrent des substances très toxiques comme des dioxines et des furanes, connues pour être cancérigènes. Ces polluants s'accumulent dans les sols à proximité de la place de feu et se retrouvent ensuite dans la chaîne alimentaire !
- Les déchets doivent être **suffisamment secs** pour que leur incinération n'émette pratiquement pas de fumée.
- La matière sèche doit être empilée en **un tas non compact prenant feu rapidement**. Le feu doit être surveillé pour assurer une combustion rapide à une température élevée et éviter ainsi les feux couvants.
- Seuls les produits non polluants tels que de la paille, quelques feuilles de papier journal ou des matières similaires peuvent être utilisés pour allumer le feu. **L'utilisation d'huiles usagées, de pneus, de plastique, de bois peint ou traité est strictement interdite** (libération de polluants toxiques, voir ci-dessus).
- Dans les situations météorologiques d'inversion, il faut renoncer à toute incinération, et en cas de smog hivernal, tout feu est interdit.

Les communes peuvent limiter ou interdire l'incinération hors installation de déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins en certains endroits ou à certaines périodes, si des immissions excessives sont à craindre.

Bases légales

[1] Loi du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement (LPE), art. 30c. al. 2

[2] Règlement du 11 décembre 2001 sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles (RFCN), art. 33a

[3] Ordonnance fédérale du 16 décembre 1985 sur la protection de l'air (OPair), art. 26a et 26b

Renseignements

Service de l'environnement SEn	Service des forêts et de la faune SFF	Service de l'agriculture SAGri	Institut agricole de Grangeneuve IAG
Section protection de l'air Rte de la Fonderie 2 1701 Fribourg tél. 026 305 37 60 fax 026 305 10 02 email: sen@fr.ch	Rte du Mont Carmel 1 Case postale 155 1762 Givisiez tél. 026 305 23 43 fax 026 305 23 36 email: forets@fr.ch	Rte Jo Siffert 36 Case postale 1762 Givisiez tél. 026 305 23 00 fax 026 305 23 01 email: sagri@fr.ch	Route de Grangeneuve 31 1725 Posieux tél. 026 305 55 00 fax 026 305 55 04 email: iag@fr.ch

Vous trouverez d'autres fiches d'information et de recommandations du Groupe de coordination pour la protection des sols sur :
<http://www.fr.ch/sen/fr/pub/sols/documentation.htm>

36. L'association REPER

Identité

REPER est une association fribourgeoise créée en 2006, issue de la fusion de la LIFAT et de RELEASE fondés respectivement en 1956 et 1972. Mandatée par le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, elle est reconnue d'utilité publique et bénéficie du soutien financier de la ville et du canton. Elle est libre de toute attache politique ou confessionnelle.



En réponse aux risques que présentent certains comportements, attitudes et consommations, REPER s'emploie à promouvoir le bien-être et une vie sociale harmonieuse pour chacun. En référence à une philosophie humaniste, elle contribue à développer l'estime et l'affirmation de soi, l'intégration et l'épanouissement de chaque personne et groupe. Le respect de la liberté, de la différence et du droit de la personne humaine à l'éducation et à la santé constitue la base fondamentale de notre travail.

Mission

REPER a pour buts de contribuer à la promotion de la santé et de développer toutes mesures utiles à la prévention des dépendances et des situations à risques. Elle s'adresse à un large public, tout en privilégiant son action auprès des jeunes.

Pour de plus amples informations :
<https://www.reper-fr.ch/>

Association REPER

Rue Hans-Fries 11
1700 Fribourg
Tél. 026 322 29 01
info@reper-fr.ch

Permanence téléphonique

lundi, mardi et jeudi : 8h15-12h00 13h00-16h15
mercredi : 8h30-12h00
vendredi : 8h00-11h30

37. Transport publics - Cartes journalières "Commune"

Deux cartes journalières sont à disposition auprès de la **Cafétéria du Home de la Vallée de l'Intyamont**, à Villars-sous-Mont. Le prix est fixé à **CHF 45.00 par jour et par unité**. Ces cartes permettent de voyager sur les réseaux CFF, TPF et autres compagnies de transport.

Réservation par téléphone :

Tous les jours, de 10h00 à 10h50 et de 11h20 à 17h45, au 026 928 44 45.

Vérifier la disponibilité des billets par commune et par date :

<http://www.sugarcube.ch/agflexi>



38. La Gruyère se digitalise

La Gruyère se digitalise avec l'application iGruyère et souhaite offrir un nouvel instrument d'information innovant permettant d'améliorer la communication entre autorités et habitants. Avec les défis actuels, le manque de moyen de communication rapide pour échanger avec la population devient problématique.



L'app iGruyère

Plus besoin de rechercher l'information, laissez-la venir à vous.

- La déchetterie est fermée ?
- Un nouvel emploi à la commune ?
- Des nouveaux lieux de vaccination ?
- Des risques d'inondation ?
- La route est détournée ?

Recevez toutes les dernières informations communales grâce à iGruyère !

Téléchargez dès maintenant iGruyère !

App Store Google Play

C'est sous l'impulsion de Jobby Sàrl, une jeune entreprise menée par des étudiants gruériens, que la solution iGruyère a vu le jour.

L'Association Régionale la Gruyère a coordonné la mise en place de cette application à disposition des communes et des principales institutions du district. Simple et rapide, cette application permet d'informer en temps réel sur des sujets d'actualité communale.

Fermeture exceptionnelle d'une route, d'un parking, changement d'horaire de la déchetterie, interdiction de faire des feux de forêts et bien plus encore !

En tout temps, vous serez informé/e par notification.
Plus besoin de rechercher l'information, elle vient à vous!

Chaque commune et institution dispose de son propre canal de diffusion que vous pouvez ajouter à votre liste de canaux favoris.

Téléchargez-la dès maintenant !



N'oubliez pas de consulter régulièrement le site www.grandvillard.ch

Vous y trouverez de nombreuses informations!

Marche à suivre pour vous **abonner aux actualités** au fur et à mesure de leur publication :

- ouvrir le site www.grandvillard.ch ;
- se rendre en bas à droite de la page d'accueil ;
- entrer une adresse e-mail valable et valider en cliquant sur "Je m'abonne" ;
- ouvrir sa boîte mail et cliquer sur le lien pour confirmer l'inscription.



The screenshot shows the homepage of the Grandvillard website. At the top, there is a navigation bar with a logo on the left, a 'MAP' button, and a search bar. The main content area is divided into several sections:

- ACTUALITÉS**: A list of recent news items, including 'Subside de formation', 'Réduction des primes d'assurance-maladie 2019', 'Mise à l'enquête publique du 28 octobre au 9 novembre 2018', 'Mercredis récréatifs', and 'AVIS DE TRAVAUX'.
- Infos Locales**: A weather widget showing the local time (13:19) and a 5-day forecast for November 9-13, 2018.
- Orientation par thèmes**: A central menu with categories:
 - COMMUNE**: Portrait, Histoire, Situation, Vidéos, Curiosités, Vues aériennes, Revue de presse.
 - VIE LOCALE**: Manifestations, Sociétés, Bibliothèque, Paroisse, Sports et loisirs, Place de sport du Saudillet, Activités économiques, Terrains à bâtir.
 - ADMINISTRATION**: Autorités, Bureau communal, Commissions, Ecoles - Accueil extrascolaire, Formation, Assemblée communale, Bulletins d'information, Taxes et impôts, Règlements communaux.
 - AFFAIRES SOCIALES**: Prestations sociales, Petite enfance.
 - SERVICES**: Adresses utiles, Service du feu, Gestion des déchets, Poste et banque, Transports publics, Tourisme et hébergements, AIGD - STEP.
 - GUICHET VIRTUEL**: Formules officielles, Constructions, Arrivée dans la commune - départ.
- ADMINISTRATION COMMUNALE**: Contact information for Rue St-Jacques 8, including phone numbers for secretariat, residents, and tax office, and an email address.
- LES PROCHAINS ÉVÉNEMENTS**: A calendar view for November 10-17, 2018, listing events like 'Journées Société de Tir', 'Loto à Pringy', and 'Société d'Intérêt Villageois'.
- LIENS**: A list of quick links to various services like 'COMMUNES VOISINES', 'ECOLES', 'MEDIA', etc.
- Défibrillateur cardiaque et services des urgences**: A notice about the location of a defibrillator and emergency services.

At the bottom of the page, there is a dark footer with contact information and a highlighted 'ABONNEZ-VOUS À NOS ACTUALITÉS' section containing an email input field and a 'JE M'ABONNE!' button.

